

[Impressum]

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **29 (1992)**

Heft 1073

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

L'INVITÉ DE DP

La bataille de l'environnement

Mario Carera

Coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid - Action de Carême - Pain pour le prochain - Helvetas

«Environnement et développement» thème central des relations internationales d'aujourd'hui. Thème «bateau» où tous les problèmes du monde confluent: émissions de CO₂, couche d'ozone, démographie, migrations, endettement, forêt tropicale, bio-diversité, etc... D'où les positions antagonistes dans la préparation du «Sommet Planète terre» de Rio en juin prochain (la CNUED, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement). Objectif déclaré: adopter des recommandations aptes à garantir une gestion durable et équitable des ressources mondiales, pouvant satisfaire les besoins de notre génération et surtout des générations futures. C'est ce qu'on appelle le «développement durable».

La reponsabilité des riches

Beau programme ! Jusqu'ici tout le monde est d'accord, tout le monde reconnaît le droit de chacun au développement et au bien-être.

Mais le consensus se brise lorsqu'on parle causes et surtout mesures à prendre. Pour les pays en voie de développement (pvd), c'est d'abord en luttant contre la pauvreté qu'on améliorera l'environnement. Le Sud insiste pour des mesures de désen-

dettement, d'accès aux marchés (lutte contre le protectionnisme du Nord), de transfert de technologie et les ressources additionnelles que cela implique.

Avec à l'appui le rappel de données incontournables: les CFC, le CO₂ et le méthane sont responsables de près de 90% du réchauffement de la planète et les pays riches (20% de la population mondiale) sont responsables des 80% de ces émissions, tout en utilisant plus de 50% de l'énergie.

Selon le principe du pollueur-payeur, il s'agit donc de taxer le CO₂, l'énergie, au moyen d'instruments économiques compatibles avec l'économie de marché. La CE projette une combinaison 50/50 (CO₂ et énergie) afin de changer le comportement de 340 millions de consommateurs d'énergie.

Pollution démocratique

L'un des principes fondamentaux que le Sud essaie d'intégrer dans la Convention sur le climat à adopter à Rio est le droit pour chaque être humain, au niveau mondial, à avoir un même accès aux ressources atmosphériques du monde. C'est la reconnaissance par le Nord de son énorme dette écologique. L'utilisation par le Nord de cette ressource mondiale qu'est l'atmosphère dépasse en effet largement son «droit par habitant». D'où l'idée qui fait son chemin de droits d'émissions de gaz par pays, de quotas fondés sur une répartition égale des droits d'émission de gaz entre les habitants du monde. Fondé sur une charge mondiale globale compatible avec le «développement durable», ce «droit à polluer» octroierait un droit supplémentaire à polluer pour les pays en voie de développement, pour tenir compte des besoins de leur industrialisation naissante, mais viserait une réduction des émissions polluantes au Nord.

Outre celle sur le climat, la Convention sur la diversité biologique, en préparation pour Rio, soulève la question de la gestion et du contrôle des forêts tropicales abritant de très nombreuses espèces végétales et animales. Les pays du Sud revendiquent la souveraineté des Etats sur ces immenses ressources, craignant à juste titre que le libre accès à ces riches réservoirs génétiques aboutisse, sans compensations fi-

nancières ni transferts de connaissances, à une privatisation par les grandes firmes agrochimiques des pays industrialisés. Craintes fondées puisque les négociations du GATT prévoient, à la demande de ces pays, un renforcement des droits de la propriété intellectuelle en particulier sur les matières vivantes (végétaux et animaux).

Financement écologique

La démographie, thème explosif n'est bien sûr pas absente du débat. Les pays industrialisés établissent le lien entre la croissance démographique et l'augmentation des émissions de CO₂. En l'an 2020, la terre comptera quelque 8 milliards d'habitants (contre 5 milliards en 1988), dont plus de 80% dans les pays en développement. D'où une sorte de marché à conclure, disent les pays du Nord: la réduction des émissions polluantes (CO₂ principalement) contre l'engagement d'une politique active de maîtrise démographique. Faute de quoi le droit à la consommation d'énergie par habitant est un leurre à moyen terme... La remarque n'est pas dénuée de fondement. Mais, à court terme, toutes les craintes liées à la surpopulation, la surconsommation, le gaspillage d'énergie, le «protectionnisme vert» dans le domaine commercial, resurgissent...

Dans ce contexte, les déclarations imbéciles de M. Summers, économiste en chef de la Banque mondiale (BM), se demandant dans une note interne si la BM ne devrait pas «encourager la migration de plus d'industries sales dans les pvd» ne peuvent que jeter de l'huile sur le feu. Même après rétractation et excuses, même après la condamnation par Lewis Preston, le président de la BM, ce genre d'hypothèse délirante aurait dû aboutir à la démission de son auteur. Car les engagements financiers pris lors de la CNUED seront en partie gérés par la BM. D'où les craintes qui se font jour. Au-delà des propos idiots de Summers, il faut pourtant rappeler que le montant des prêts accordés par la BM aux projets de protection de l'environnement a quadruplé en 1991. C'est un pas dans la bonne direction. Mais ces vastes programmes (forestier, bio-diversité, pollution industrielle, technologie adaptée...) exigent de la BM plus de transparence, plus de participation des organisations d'usagers concernées. Les ONG suisses ne se priveraient pas de le rappeler en cas d'adhésion de la Suisse au FMI et à la BM. Notre pays, qui a pris au sérieux la préparation de la CNUED, aurait une autorité certaine pour y plaider le «développement durable». ■

DP Domaine
DP Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb),
André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg),
Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp)

Forum: Mario Carera

Abonnement: 75 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,
case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10

Télécopie: 021 312 80 40 - CCP: 10-15527-9

Composition et maquette: Monique Hennin
Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens